



Le CFE Virtuel

bulletin du Conseil de la famille et de l'enfance

POUR ASSURER L'AVENIR...
le Conseil de la famille et de l'enfance



INFO

La présidente du Conseil participe à de nombreux événements publics et joue ainsi un rôle important pour la prise en compte des besoins des familles et des enfants du Québec.

Ses prochaines présences publiques :

Assises de l'Union des municipalités du Québec le 28 avril 2005 – Centre des congrès de Québec

Madame Blais participera à l'atelier **Les municipalités et la conciliation famille-travail : des partenariats à bâtir pour une collectivité durable**. Participeront également à cet atelier, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Mme Carole Théberge et M. Jacques Lizée, directeur général du Carrefour Action Municipale et Famille.

Table régionale des aînés le 29 avril 2005 – Centre communautaire Laval-des-Rapides

Participation de Madame Blais à la Table ronde portant sur les enjeux sociaux du vieillissement accéléré de la population du Québec. M. Georges Lalande, président du Conseil des aînés participera aussi à cette table ronde.

67e Congrès de la CSN le 13 mai 2005 – Palais des congrès de Montréal

Madame Blais a été invitée à prononcer la conférence de clôture sur le thème de la conciliation famille-travail.

Colloque annuel du Carrefour Action Municipale et Famille du 27 au 29 mai 2005 – Saint-Georges-de-Beauce

Madame Blais donnera une conférence dans le cadre de l'atelier ayant pour thème « Ensemble pour bâtir des passerelles ».

NOUVELLES DU CONSEIL

Les 10 et 11 mai prochains, le Conseil de la famille et de l'enfance organise un colloque intitulé **Regards sur la diversité des familles : Mieux comprendre pour mieux soutenir**. Ces deux journées permettront de porter un regard sur la diversité des liens dans les familles d'aujourd'hui et d'examiner les écarts entre les réalités des familles, les représentations collectives et les politiques publiques. Peut-on aujourd'hui considérer les liens biologiques comme étant les seuls liens légitimes? Face à la pluralité de nouvelles configurations, l'adaptation et l'acceptation de ces nouvelles formes de familles exigent des efforts individuels et collectifs. Même si bien des progrès ont été

Le Conseil de la famille et de l'enfance est heureux de vous présenter la première édition de son bulletin électronique. Nous espérons que son contenu vous plaira. Le bulletin sera publié trois fois par année, soit au printemps, à l'automne et en hiver. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou vos suggestions d'articles ou d'entrevues.

Bonne lecture !

La rédaction



Mot de la présidente

Les solidarités

On décrit souvent le Québec, avec raison, comme étant une société solidaire et la famille comme le premier lieu, la première cellule de solidarité. En effet, la vitalité et la solidité de l'entraide familiale au Québec ne sont plus à démontrer. Ce soutien prend des formes variées : soutien financier, échanges de services, soins attentionnés. Ces solidarités s'exercent non seulement au sein de l'unité familiale domiciliaire, mais aussi entre les générations, au sein même de la famille élargie, auprès des proches et du voisinage. Les familles, les parents en particulier, ont intériorisé cette mission à l'égard de leurs membres et mettent tout en œuvre pour atténuer les effets des coups du sort, des difficultés et des lacunes de l'intégration sociale.

Dans un contexte de fortes pressions sur les budgets sociaux, l'État peut être tenté d'attendre de la famille qu'elle supplée à une forme de désengagement des services publics. On rappelle alors volontiers aux familles leurs responsabilités à l'égard de leurs membres les plus vulnérables.

Or, loin de s'opposer, la solidarité sociale et la solidarité familiale sont intimement liées et se complètent. L'histoire démontre que dans les périodes de crises économiques, de dépressions, d'effritement de la solidarité collective ou du soutien public, lorsque des individus doivent se battre pour assurer leur survie, la solidarité familiale s'affaiblit alors qu'elle se développe et se renforce dans les sociétés qui ont su mettre en place les conditions d'une solidarité sociale vigoureuse.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le soutien de l'État ne désolidarise pas les familles, bien au contraire. Le développement de programmes publics, tant pour les jeunes familles que pour les personnes âgées, favorise l'entraide entre les générations. À cet égard, plusieurs défis nous attendent. Ces défis sont déjà présents tant dans les sphères économiques que sociales. Le choc démographique envisagé pour 2013, où moins de travailleurs seront actifs pour financer les services publics, se fait déjà sentir... il faut mettre l'épaule à la roue. La grande question de l'heure est : comment concilier individualisme et collectivisme? Nous devons repenser à nos solidarités familiales bien présentes et plus souvent qu'autrement exprimées en sourdine. Or, il est prouvé que les solidarités familiales qui s'expriment avec vigueur, sont des solidarités qui sont appuyées par des solidarités sociales fortes. Alors, comment concilier solidarités sociales avec un manque à gagner pour l'État?

Ces questions divisent et appellent à la réflexion : dans quelle société voulons-nous vivre et surtout nous épanouir? Une société vieillissante et sans familles est une société qui se meurt.

Il faut, au Québec, avoir cette capacité collective de relever les défis qui sont à nos portes et de réussir à devenir une société prospère qui réduira la pauvreté de ses enfants. Pour cela, il faut poursuivre le travail de soutien à la famille, car il n'y a pas d'enfant pauvre sans famille pauvre.

La présidente,

Marguerite Blais

ACTUALITÉS

CONGÉS PARENTAUX

Accord entre Québec et Ottawa

Le 3 février dernier, en conférence de presse, le Conseil de la famille et de l'enfance demandait un règlement rapide de l'entente sur les congés parentaux afin que le régime d'assurance parentale puisse être mis en œuvre dans les délais prévus.

Il rappelait que la mise en place d'un régime québécois de congés parentaux poursuit plusieurs objectifs et répond aux besoins exprimés depuis nombre d'années par les familles.

Le régime en bref

Le régime proposé par le gouvernement du Québec permettra à un plus grand nombre de personnes, actuellement exclues du programme fédéral, de bénéficier de congés parentaux, en particulier les travailleuses et travailleurs autonomes et d'autres personnes occupant un emploi à temps partiel. En abolissant le délai de carence de deux semaines et en augmentant substantiellement le montant des prestations accordées, la perte de revenus que subissent actuellement les parents au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant sera amoindrie. En outre, en offrant plusieurs options, le régime québécois accordera plus de souplesse pour organiser le congé parental. La création d'un congé de paternité, exclusivement réservé aux pères, est une mesure novatrice expérimentée avec succès dans plusieurs pays. Elle vise à faire évoluer les milieux de travail et à contrer les réticences à l'exercice des responsabilités familiales par les pères. Le rehaussement des prestations devrait lui aussi favoriser la prise d'un congé partagé entre les deux parents.

Les avantages du régime

Le Conseil croit sincèrement que ce régime sera fort avantageux pour les jeunes qui souhaitent fonder une famille. Souvent aux prises avec une situation financière précaire ou un niveau d'endettement élevé en raison des études et de la prolongation de la période d'insertion au marché du travail, ces jeunes se voient dans l'obligation de reporter leur projet : le régime actuel ne favorise pas la décision d'avoir un enfant.

Un autre avantage du régime à venir sera de permettre aux parents de prendre le temps nécessaire avant de revenir au travail. C'est notamment le cas des travailleuses autonomes souvent forcées de reprendre le travail dans le mois suivant la naissance de leur enfant. Ce projet, soutenu par l'ensemble de la société québécoise, crée l'espoir d'un changement de comportement et de mentalité et d'une plus grande solidarité sociale à l'égard des familles.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est heureux qu'une entente ait eu lieu. Il faut se rappeler qu'en 2001, le projet de loi sur l'assurance parentale (PL 140) a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Quatre ans plus tard, il fallait en arriver à un règlement pour le bénéfice tant des futurs parents que pour l'ensemble de la société.

La gestion du régime

La gestion du régime québécois d'assurance parentale sera assurée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale qui a pour mandat d'assurer le financement du régime, de proposer au gouvernement les règlements nécessaires à l'administration du régime en ce qui concerne, notamment, la fixation des taux de cotisations et des conditions d'attribution des prestations. Il est chargé également d'assurer le paiement des prestations du régime et de réaliser tout mandat que lui confiera le gouvernement.

Pour en savoir plus, cliquez ici : www.rqap.gouv.qc.ca/conseil.asp

PORTRAIT DES MEMBRES



Mme Huguette Labrecque est agente de pastorale du diocèse de Québec depuis 1989; elle est répondante de la condition des femmes et coordonnatrice du réseau provincial des répondantes. Elle est formatrice et animatrice depuis 1981 au sein de l'Aféas et dans divers lieux de formation. Engagée socialement, politiquement et dans le monde communautaire paroissial et municipal, Mme Labrecque a cheminé à l'intérieur de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas) dont elle a assumé la présidence de 1996 à 2001. Au niveau régional et provincial, elle a été notamment responsable du dossier de la famille, des services de garde, de la réforme des pensions alimentaires et a assumé de nombreuses présences à diverses commissions parlementaires. Préoccupée d'améliorer la condition des femmes comme féministe, elle travaille résolument à faire reconnaître le travail non rémunéré des femmes et des hommes à l'intérieur de leur rôle parental.

Être membre du Conseil vous donne l'impression d'être utile comment?

J'ai le sentiment qu'à travers diverses interventions je représentais un certain nombre de familles. D'avoir eu l'occasion de débattre à l'intérieur du Conseil de la situation et des besoins de celles-ci, en vue d'identifier les enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés comme société et de proposer certaines

accomplis au cours des dernières années, beaucoup reste à faire. Que faire alors pour mieux comprendre et soutenir adéquatement les familles contemporaines? L'événement aura lieu au Holiday Inn Select, 99 avenue Viger Ouest à Montréal. Pour prendre connaissance du programme, cliquez sur http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/prog_regards.pdf

Parmi les conférenciers invités, nous retrouverons M. Jacques Dufresne, philosophe et éditeur de l'Encyclopédie de L'Agora sur Internet et du magazine L'Agora, qui prononcera la conférence d'ouverture. C'est le mot **choisie** qui définit le mieux la famille d'aujourd'hui nous dira M. Dufresne. La famille a été touchée par les choix au point de prendre des formes différentes. Plusieurs questions seront soulevées à ce propos. Suivra la conférence de M. Jean-Pierre Desaulniers, professeur en anthropologie et sociologie des communications au Département des communications à l'Université du Québec à Montréal. Il nous entretiendra de la famille dans les séries dramatiques télévisées québécoises. Il fera une analyse des principales fictions télévisées qui ont marqué l'histoire de la télévision québécoise et illustrera l'évolution des rôles à l'intérieur de la famille et les enjeux reliés à celle-ci. En conférence de clôture, M. Claude Martin, directeur de recherche au CNRS et membre du Centre de recherche sur l'action politique en Europe, tiendra son propos principalement autour de la famille comme enjeu social et politique.

Ce colloque de deux jours sera ponctué de six ateliers et d'une consultation axée sur la diversité des familles et sur le soutien à apporter aux familles en fonction de leur réalité. [Pour avoir accès au guide de consultation en format PDF...](#)

TRAVAUX DU CONSEIL - APERÇU

Le Conseil s'est attaqué à un certain nombre de travaux depuis plusieurs années. Il compte poursuivre avec conviction ses actions auprès des gouvernements et des différents acteurs sociaux quant au suivi et au développement de ceux-ci. La famille étant le noyau dur de notre société, il faut tout faire pour collaborer à son épanouissement. Voici un aperçu des travaux actuels du Conseil.

Le Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles intitulé **Bilans et perspectives**, sera rendu public à la fin de mois de mai. Ce rapport présente un bilan des avancées et des défis contemporains dans cinq domaines touchant de près les familles, soit la conciliation famille-travail, la famille et sa situation financière, la famille et les soins aux personnes vulnérables, la collaboration famille-école et les politiques familiales municipales.

Ce dernier thème, soit celui des politiques municipales à l'égard des familles sera le sujet d'un Avis du Conseil actuellement en préparation. Sa publication est prévue pour l'automne 2005.

solutions, cela est très dynamisant. Ce travail d'équipe m'a permis d'approfondir des situations problématiques (exemple : l'appauvrissement des familles, la situation et les besoins des familles et des enfants et concilier travail-famille). La participation à divers comités de travail et de faire partie d'un organisme aviseur au gouvernement, par l'intermédiaire de la Ministre sur des questions d'intérêt familial ou concernant les enfants, m'a permis de contribuer, à ma manière, à l'amélioration du bien-être des familles, voire à une société plus juste et équitable envers les parents.

Qu'est-ce qu'être membre vous a apporté sur le plan personnel et professionnel?

La possibilité de travailler avec des gens de différents milieux, de formation et d'expertises différentes (exemple : la permanence du Conseil). À leur contact, je me suis enrichie et partager les valeurs d'égalité, de justice et d'équité auxquelles je crois. Le plaisir de collaborer et de travailler avec ces personnes me rend fière de faire partie du Conseil de la famille et de l'enfance. Lors de différentes consultations, les rencontres avec des groupes familiaux et communautaires m'ont permis d'être à l'écoute de leurs besoins et de ramener leurs préoccupations au Conseil à l'intérieur des séances de travail. Bien que le Conseil soit un organisme aviseur, nous avons la possibilité de pouvoir influencer ceux et celles qui prennent des décisions dans le cadre de la politique familiale. Au plan professionnel, ce fut de partager l'expertise et l'expérience acquises à l'intérieur de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (l'Aféas) préoccupée de l'amélioration de la situation des femmes et des familles.

Qu'est-ce que vous souhaitez faire de cet apprentissage après la fin de votre mandat?

De poursuivre le travail d'éducation et de sensibilisation afin de faire reconnaître l'importance du rôle parental et de supporter les familles tant au plan social et économique au Québec. D'être attentive aux travaux réalisés par le Conseil de la famille et de l'enfance sur les enjeux qui fragilisent la famille. Continuer d'intervenir sur le terrain à l'intérieur de groupes qui défendent les droits des femmes et des familles à assumer leur rôle parental sans s'appauvrir.

Quels ont été pour vous les événements les plus marquants du dossier « famille »?

D'être davantage présent comme Conseil auprès des médias afin de faire connaître les travaux : avis, rapports et mémoires réalisés par le Conseil de la famille et de l'enfance. Ce fut un moment important. Nous avons un mandat à réaliser mais nous nous sommes permis de proposer au Ministre de la famille des sujets sur lesquels on souhaitait réfléchir ou approfondir comme Conseil. L'approche du Conseil lors de forums ou de colloques de faire appel à des personnes ressources reconnues mais aussi en allant chercher l'expertise des parents. Cette manière de travailler est venue enrichir le travail des membres du Conseil. De pouvoir approfondir des problématiques complexes comme la démographie, le soutien économique des familles, la conciliation famille-travail et le vieillissement de la population

Avez-vous des craintes quant à l'avenir des familles québécoises?

Une des questions fondamentales pour la survie des familles présentement est comment concilier famille et travail. L'organisation du monde du travail doit se faire autrement. Le gouvernement doit être davantage conscient des besoins des parents et des enfants. Si on ne donne pas le temps aux parents d'être parents, ce sont les enfants qui en paieront le prix. Dans le contexte actuel certains enfants se retrouvent en situation de fragilité parce que le parent n'a pas l'espace nécessaire pour assumer son rôle parental. Nous vivons dans une société individualiste et de performance ou l'ensemble des parents continue d'assurer les besoins de leurs enfants dans la mesure où ils ont le support de la société et le temps, mais à quel prix?

Si vous pouviez changer quelque chose pour améliorer le sort des familles, que feriez-vous?

Mettre en place des mesures pour reconnaître la valeur sociale et économique du rôle parental afin que le choix d'avoir un enfant dans notre société ne soit pas l'occasion de s'appauvrir comme famille mais davantage de reconnaître l'apport essentiel des hommes et des femmes à l'histoire de l'humanité.

PROTRAIT DES MEMBRES (suite)



Mme Suzanne Amiot est vice-présidente de la Fédération des travailleuses et travailleuses du Québec (FTQ) depuis novembre 1998. Militante syndicale depuis 1979 dans sa section locale à l'Université du Québec à Montréal, elle y a occupé de nombreuses fonctions à divers titres. Membre du comité de la condition féminine du SCFP au Québec, elle en assume la présidence depuis 1995. Depuis plusieurs années, elle s'intéresse aux divers dossiers concernant la condition féminine : droits parentaux, conciliation famille-travail, programme d'accès à l'égalité, équité salariale, formation adéquate pour les femmes, etc. Elle participe également à tous les débats relatifs aux femmes et aux luttes qui leur permettront d'atteindre et de vivre dans une société juste, égalitaire et libre. Mme Amiot est détentrice d'un certificat en éducation interculturelle de l'UQAM et poursuit des études en intervention psycho-sociale. Membre du Conseil de la famille et de l'enfance depuis six ans, nous avons voulu en savoir plus sur sa participation comme membre.

Être membre du Conseil vous donne l'impression d'être utile comment?

Ça m'a permis de voir les choses différemment. Je dirais l'angle sous lequel je regarde les dossiers a changé. L'information est plus complète. Par exemple, l'Avis sur le vieillissement que le Conseil a produit, je m'en sers pour les sessions de préparation à la retraite que j'anime.

Le Conseil a aussi amorcé une tournée de consultation en prévision de la parution du Rapport annuel 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Il a pour thème « L'État et les familles : pour faciliter le passage aux périodes charnières ». À cet égard, le Conseil a tenu une première consultation à la Maison de la famille de Trois-Rivières le 22 mars dernier. D'autres consultations auront lieu dans plusieurs régions du Québec d'ici l'automne prochain.

D'autres travaux et études sont en cours de préparation et feront l'objet d'une présentation plus détaillée dans le prochain bulletin.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation du Conseil est un centre spécialisé portant sur la famille et l'enfance. Il est accessible à toutes les personnes intéressées par ces questions. Ainsi, les spécialistes, les agents de recherche, les chercheurs, les professeurs, les étudiants de tous les niveaux, les organismes communautaires et le public en général peuvent faire appel aux différents services offerts.

Le Centre a pour principal mandat de réunir et de rendre disponible une importante collection.

1. SERVICES OFFERTS :

Tous les services sont fournis gratuitement. Le prêt des documents est établi sur une base de trois semaines, renouvelable une fois, soit par téléphone, par télécopieur, en personne ou par courrier électronique. La personne qui désire emprunter doit fournir son nom, son adresse (résidentielle ou lieu de travail) et les numéros de téléphone où elle peut être rejointe facilement.

2. ACQUISITIONS RÉCENTES :

La liste des principaux documents acquis par le Centre de documentation est mise à jour régulièrement. Pour y accéder, suivre ce lien : <http://www.cfe.gouv.qc.ca/centre-de-documentation/acquisitions-recentes.asp>

Qu'est-ce qu'être membre vous a apporté sur le plan personnel et professionnel?

Une plus grande ouverture d'esprit. Une plus grande connaissance. Une importante réflexion sur les changements qui ont été apportés au cours des dernières années, une réflexion sur le phénomène du vieillissement. Je me rends davantage compte que nos réalités et nos besoins sont très différents de ceux d'autrefois et qu'il faut agir en ce sens.

Qu'est-ce que vous souhaitez faire de cet apprentissage après la fin de votre mandat?

Je pense que je vais m'en servir surtout dans le cadre d'un bénévolat que je souhaite engager éventuellement.

Quels ont été pour vous les événements les plus marquants du dossier « famille »?

Je dirais que le discours a pris beaucoup de place, mais qu'il ne s'applique pas beaucoup dans la réalité. Il reste beaucoup de choses à faire. Pour ma part, le Conseil continue de faire avancer ces dossiers.

Avez-vous des craintes quant à l'avenir des familles québécoises?

Un peu. Notre démographie est au plus bas. Il faut mieux supporter l'ensemble de la société si on veut continuer d'exister, même si la famille prend des formes différentes.

Si vous pouviez changer quelque chose pour améliorer le sort des familles, que feriez-vous?

J'aimerais bien pouvoir conscientiser davantage l'ensemble de la société aux nouvelles réalités familiales, au manque de soutien et à la difficulté de concilier famille et travail. Y'en a qui devrait en faire plus; les municipalités par exemple.

Responsable de la publication : Odette Plante

Conception et réalisation : Nancy Carré (CFE), en collaboration avec la Direction des Communications, Service de l'Inforoute, du MESS.

Merci au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le soutien à la mise en ligne du bulletin électronique.

Faites-nous parvenir vos commentaires ou suggestions à l'adresse suivante

Conseil de la famille et de l'enfance

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec
8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Tél.: Québec : (418) 646-7678
Sans frais : 1-877-221-7024
Télécopieur : (418) 643-9832

Pour toute question relative au contenu

odette.plante@cfe.gouv.qc.ca

Pour l'abonnement au bulletin et pour toute difficulté technique nancy.carre@cfe.gouv.qc.ca

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec 

La forme masculine désigne autant les femmes que les hommes, l'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

La reproduction de ce document est autorisée à condition de mentionner les sources.